

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29/10/2015

Secrétaire de séance : Mme PEZE Bernadette

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de Mmes HESDIN Karine (procuration à Mr DUBOIS David) PREVOTS Christine (procuration à Mr WACHEUX Raymond) MrTHELLIER Claude

1. Tour de garde pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015

Il est établi avec les conseillers présents et les souhaits des absents ayant donné leur disponibilité, le tour de garde pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015. Un exemplaire de ces tours de garde sera transmis à chaque conseiller. En cas d'impossibilité, il appartient au conseiller de trouver un remplaçant parmi les électeurs de la Commune.

2. Décision modificative n°3 : virement de crédit

La secrétaire de Mairie expose que des travaux complémentaires ont été décidés et qu'il y a lieu de prévoir de nouveaux crédits au budget primitif afin de pouvoir les régler.

Les mouvements sont les suivants :

2313 : - 16 226.84 € 2135 : +1 986.61 € 21538 : 14 240.23 €

Après la réunion, les frais relatifs à l'ouverture de la ligne de Trésorerie sont arrivés. Ce sont des frais qui seront facturés tous les mois jusqu'à la clôture de cette ligne de Trésorerie. En septembre, les frais se sont élevés à 25 €. Pour pouvoir les régler, et ceux à venir, la secrétaire a également procéder au mouvement budgétaire suivant :

61523 : -300 € 6615 : + 300 €

3. Projet de mise en place de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle la raison de la mise en place de cette taxe : les documents d'urbanisme ne seront plus instruits gratuitement par la DDTM (service de l'Etat) ces documents seront instruit dorénavant par un service payant et c'est la Communauté de Communes de l'Atrébatie qui en a la compétence.

Il ne sera pas possible de facturer directement au pétitionnaire. La Commune devra régler la facture et la seule façon de pouvoir répercuter cela au pétitionnaire sera d'instaurer la taxe d'aménagement.

Aussi Monsieur le Maire propose de l'établir au taux de 1% pour 3 ans et de voir le résultat. L'assemblée à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

4. Questions diverses

* Point sur la mise en place de la Loi Nôtre : beaucoup de réunion en cours actuellement sur la possible fusion entre la Communauté de Communes de l'Atrébatie, des deux sources et Porte des Vallées afin de répondre à la loi Nôtre. Rien n'est encore décidé à ce jour.

* Monsieur le Maire rappelle la subvention votée lors de l'élaboration du budget primitif 2015 à savoir 100 € pour l'opération vente de brioches « les papillons blancs ».

* Les chroniqueurs de l'Atrébatie, spécialistes dans la conservation des archives, se proposent de venir nous rendre visite afin de nous aider dans la conservation et le tri de nos archives.

* Un miroir d'agglomération est à remplacer au carrefour d'Herlin le Vert car celui en place est défectueux et le carrefour devient donc très dangereux.

* La cabine téléphonique située à côté de la Mairie sera retirée par une entreprise (Sarcom) mandatée par France Telecom. Monsieur le Maire rappelle que ce matériel n'appartient pas à la Commune.

* La salle des fêtes est complètement terminée est opérationnelle. Reste quelques paramétrages à régler pour réguler le chauffage et la partie administrative à régler. Des soucis pour obtenir les factures de solde et DGD malgré de nombreuses relances verbales téléphoniques et mails. Il reste une entreprise SARL BEAL qui pose ce problème. Sans le paiement de toutes les factures, il ne sera pas possible de demander le solde de la subvention. Aussi il est possible de faire établir les documents par le maître d'œuvre, les envoyer en RAR en précisant qu'il a 45 jours pour nous présenter ses propres documents sans cela ce sont les documents réalisés par le maître d'œuvre qui seront pris en compte et plus aucune facture après cette date ne sera réglée concernant ce marché. L'assemblée, à l'unanimité donne son accord à Monsieur le maire pour engager la procédure.

* Monsieur le Maire expose avoir participé il y a quelques jours à une réunion concernant la réalisation d'un audit énergétique sur l'éclairage public. Une délibération est à prendre si nous souhaitons engager la Commune dans ce projet. Monsieur le Maire en rappelle les modalités et les subventions pour sa réalisation. L'Assemblée vote favorablement la réalisation de cet Audit.

* Le 30 octobre 2015, la Commune de Blangy-sur-Ternoise, a demandé la visite de la salle polyvalente car elle souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique sur ces bâtiments communaux.

De même un point presse est organisé le vendredi 6 novembre 2015 à 14h30 avec la Communauté de Communes de l'Atrébatie et la FDE à la salle polyvalente.

* La Commune s'est positionnée pour rénover avec un groupe de travailleurs sociaux, les sous bassement de l'église. En principe seul l'achat des matériaux seront à la charge de la Commune. La main d'œuvre est prise en charge par la Communauté de Communes de l'Atrébatie. C'est donc une occasion de continuer à rénover l'église à moindre coût pour la Commune.